

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé, en date du 1^{er} mai 2023, à l'adoption du règlement suivant :

Règlement nº RRU2-60-2023 intitulé: Règlement modifiant le règlement de zonage numéro RRU2-2012 aux fins de faciliter l'utilisation des bâtiments chevauchant deux zones

Ce règlement a fait l'objet de l'émission par la Municipalité régionale de comté de D'Autray d'un certificat de conformité, le 4 mai 2023, et est en conséquence réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement.

Ce règlement est entré en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Toute personne désirant obtenir une copie de ce règlement ou le consulter peut en faire la demande à la soussignée à l'adresse courriel suivante : greffe@ville.lavaltrie.qc.ca

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 8 mai 2023.

Marie-Josée Charron, greffière